

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

### Enquête publique relative à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de Marseille - Réalisation de l'Hôpital Privé de Marseille (12<sup>ème</sup> arrondissement)

Il sera procédé à une enquête publique sur la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de Marseille en vue de la réalisation de l'Hôpital Privé de Marseille.

**Du lundi 17 septembre au mercredi 17 octobre 2018 inclus.**

Celle-ci, ordonnée par arrêté n° 18/019/CT du Président du Conseil de Territoire Marseille Provence se déroulera simultanément au siège de la Métropole Aix-Marseille-Provence (1) et à la Délégation Générale de l'Urbanisme, de l'Aménagement et de l'Habitat de la Ville de Marseille (2).

Le dossier soumis à enquête y sera consultable durant toute la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture au public (hors samedis, dimanches, jours fériés et ponts éventuels), ainsi que sur le site internet de la Métropole Aix-Marseille-Provence (5). Les observations du public peuvent être consignées sur les registres ou adressées par mail à [enquetepubliquehopitalprivemarseille12@ampmetropole.fr](mailto:enquetepubliquehopitalprivemarseille12@ampmetropole.fr). Les observations adressées par mail seront accessibles sur le site internet de la Métropole Aix-Marseille-Provence (5).

Un accès gratuit au dossier est garanti sur un poste informatique mis à disposition du public au siège de la Métropole Aix-Marseille-Provence (1) aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

**Toutes les observations devront être adressées avant le mercredi 17 octobre 2018 à 17h00.**

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de la Direction de la Planification et de l'Urbanisme de la Métropole Aix-Marseille-Provence (3) - (4).

Le commissaire enquêteur, désigné par le Président du Tribunal administratif de Marseille, est Monsieur Yann LE GOFF.

Le commissaire enquêteur assurera des permanences pour la réception du public :

- au siège de la Métropole Aix-Marseille-Provence,  
« le Pharo », 58 Boulevard Charles Livon –  
Marseille (13007) :

- Lundi 17 septembre 2018 de 09h00 à 12h00
- Mardi 25 septembre 2018 de 14h00 à 17h00

- à la Délégation Générale de l'Urbanisme, de  
l'Aménagement et de l'Habitat, 40 rue Fauchier -  
Marseille (13002) :

- Jeudi 4 octobre 2018 de 09h00 à 12h00
- Vendredi 12 octobre 2018 de 14h00 à 17h00
- Mercredi 17 octobre 2018 de 14h00 à 17h00

Le public pourra également adresser par courrier ses observations, durant la période de l'enquête, à l'attention de Monsieur Yann LE GOFF, commissaire enquêteur (3).

Dans un délai de 30 jours suivant l'expiration de l'enquête, le commissaire enquêteur remettra au Président de la Métropole Aix-Marseille Provence son rapport et ses conclusions motivées, qui seront tenus à la disposition du public à la Direction de la Planification, de l'Urbanisme, de l'Aménagement et du Foncier de la Métropole Aix-Marseille-Provence (4), à la Délégation Générale de l'Urbanisme, de l'Aménagement et de l'Habitat de la Ville de Marseille (2), et en Préfecture des Bouches-du-Rhône. Ils seront également consultables sur le site internet de la Métropole Aix-Marseille Provence (5).

La Métropole Aix-Marseille-Provence sera alors compétente pour prendre toute décision relative la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de Marseille en vue de la réalisation de l'Hôpital Privé de Marseille. Celle-ci, se prononcera par délibération de son assemblée, au vu des conclusions de l'enquête publique, et décidera, s'il y a lieu de modifier le dossier en vue de l'approbation de la déclaration de projet emportant de mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de Marseille en vue de la réalisation de l'Hôpital Privé de Marseille.

(1) - Métropole Aix-Marseille-Provence Le Pharo - 58 boulevard Charles Livon - 13007 Marseille

(2) - Délégation Générale de l'Urbanisme, de l'Aménagement et de l'Habitat de la Ville de Marseille - 40 rue Fauchier - 13002 Marseille

(3) - Adresse postale : Métropole Aix-Marseille-Provence - Direction de la Planification et de l'Urbanisme - BP 48014 - 13567 Marseille cedex 02.

(4) - Adresse physique : Direction de la Planification et de l'Urbanisme de la Métropole Aix-Marseille-Provence - Immeuble C.M.C.I - 2, rue Henri Barbusse - 13001 Marseille

(5) - [www.marseille-provence.fr](http://www.marseille-provence.fr)